

Paris, le 22 septembre 2026



COMMUNIQUÉ

LE SPEPS PUBLIE UNE NOUVELLE ÉDITION DE SON MÉMENTO DE LA PRESSE PROFESSIONNELLE DE SANTÉ

Le Syndicat de la Presse et de l'Édition des Professions de Santé (SPEPS) publie une nouvelle version de son **Mémento de la presse professionnelle de santé**, un outil de référence destiné à accompagner les éditeurs et leurs partenaires dans un environnement réglementaire, technologique et informationnel en profonde évolution.

Dans un contexte marqué par la multiplication des sources d'information, l'essor des réseaux sociaux et le développement rapide de l'intelligence artificielle générative, la qualité, la fiabilité et l'indépendance de l'information destinée aux professionnels de santé constituent plus que jamais des enjeux majeurs. Le paysage informationnel évolue rapidement, tandis que s'accroît le risque de confusion entre information, opinion, communication commerciale et contenus non vérifiés.

Un cadre de référence actualisé pour les éditeurs de presse santé

Cette nouvelle édition rappelle les principes fondamentaux qui structurent la presse professionnelle : liberté de la presse, responsabilité éditoriale, indépendance des rédactions, déontologie et exigences liées à la reconnaissance des titres par la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP). Elle précise également les rôles et responsabilités respectifs de l'éditeur, du directeur de la publication, de la rédaction, des journalistes et des auteurs.

Le Mémento accorde une place particulière à **la distinction entre information éditoriale et communication promotionnelle**, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles des contenus peuvent être financés par des partenaires. La transparence des financements et des liens d'intérêts, comme l'absence de toute contrepartie éditoriale, constituent des principes essentiels pour préserver la confiance des lecteurs et l'indépendance des publications.

L'intelligence artificielle, un nouvel enjeu pour la responsabilité éditoriale

La nouvelle édition prend également en compte la transformation des pratiques liée à l'IA générative. Si ces outils peuvent assister certaines tâches éditoriales, ils peuvent aussi produire des contenus non sourcés ou comportant des erreurs factuelles. Le Mémento rappelle ainsi que l'IA ne peut se substituer à la responsabilité de la rédaction : les contenus doivent rester élaborés dans le respect de la ligne éditoriale, sous la supervision et la vérification des équipes éditoriales.

Cette exigence est particulièrement importante dans le domaine de la santé, où la qualité de l'information peut avoir une incidence directe sur les pratiques professionnelles et, plus largement, sur la santé publique.

Clarifier les relations entre presse, industrie et professionnels de santé

Le Mémento précise enfin les règles applicables aux différentes formes de contenus publiés en presse santé, à la publicité et aux contenus financés réalisés en indépendance éditoriale. Il rappelle notamment qu'un partenaire financier ne peut intervenir dans le choix des sujets, des auteurs ou du traitement éditorial, ni bénéficier d'un droit de validation ou de modification du contenu.

Avec cette nouvelle édition, le SPEPS entend ainsi **donner aux éditeurs et à leurs partenaires un cadre commun, concret et opérationnel**, permettant de concilier innovation des pratiques, sécurité juridique, transparence et exigence déontologique.

« Dans un environnement où les modalités de production et de diffusion de l'information se transforment rapidement, la confiance demeure notre bien le plus précieux. Ce Mémento réaffirme les principes qui fondent la presse professionnelle de santé : indépendance éditoriale, rigueur, transparence et responsabilité. »

Benjamin CAHN, Président du SPEPS

Le Mémento de la presse professionnelle de santé est disponible sur www.speps.pro.

À propos du SPEPS :

Le SPEPS fédère **413 publications**, dont 202 publications de presse et 211 supports numériques éditées par 34 sociétés d'édition. Ces publications sont destinées aux médecins spécialistes, généralistes et autres professionnels de santé réglementés. Il promeut une information indépendante, fiable et conforme au droit de la presse.

Le SPEPS est membre de la Fédération Nationale de la Presse d'information Spécialisée (FNPS) : www.fnps.fr

Contact :

Benoît HURAUULT
Responsable communication et événementiel
06 86 01 20 98
bhurault@fnps.fr ou speps@fnps.fr